# Centre de documentation de la Maison de Solenn - Maison des adolescents

# REGLEMENT INTERIEUR

# **DISPOSITIONS GENERALES**

Article 1 : Le Centre de documentation de la Maison de Solenn a pour vocation de traiter, conserver ainsi que diffuser des textes scientifiques et techniques dans les domaines de la santé, du social et des études transculturelles.

**Article 2**: Le centre de documentation est en libre accès et la consultation sur place des documents est ouverte à tout public. Les emprunts se font sous condition d'inscription.

### Article 3: horaires d'ouverture:

#### Le Mardi et le Vendredi :

Matin: 10h-12h 30Après-midi: 14h-17h 30

Article 4 : Chaque usager peut effectuer jusqu'à trente photocopies par mois, au-delà de ce quota, il lui est demandé d'apporter ses propres feuilles.

Article 5 : Les usagers sont tenus de respecter le silence à l'intérieur de la salle et de ne pas nuire à la tranquillité des autres lecteurs.

#### Il est interdit:

- D'annoter ou de détériorer les documents
- De fumer ou de manger à l'intérieur des locaux du centre de documentation
- De téléphoner à l'intérieur du centre de documentation
- De sortir de la salle de lecture avec des documents appartenant au centre de documentation sans avoir auparavant procédé à la régulation de leur prêt.

**Article 6**: Les usagers doivent veiller sur leurs propres objets personnels. Le centre de documentation ne pourra être tenu pour responsable des vols ou disparitions dont ils pourraient être victimes.

# **PRET**

Afin de pouvoir emprunter des documents, l'usager doit procéder à son inscription. L'inscription au service de prêt s'effectue auprès du personnel du centre de documentation et comprend deux formalités :

- \* Remplir une fiche d'informations
- Remise, pour chaque année universitaire, d'un chèque de caution de 25 € à l'ordre de l'A.I.E.P.

L'usager peut emprunter jusqu'à **trois documents** pour une durée de **quatre semaines**, renouvelable une fois. Les thèses et les mémoires sont consultables sur place.



